



# Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale

## Arbois Poligny Salins, cœur du Jura

### CHARTRE PARTENARIALE

#### Préambule

La problématique de la santé mentale traverse le champ d'action de nombreux partenaires : acteurs du secteur médical, hospitalier et de la psychiatrie, services sociaux et médico sociaux, bailleurs sociaux, foyers d'hébergements, services de gendarmerie et de police municipale, service de premiers secours, élu.e.s...

Cette problématique interpelle également les élu.e.s locaux dans le cadre du pouvoir d'hospitalisation psychiatrique provisoire des maires, des plaintes qui leurs sont adressées en matière d'accès ou de maintien dans le logement, de troubles de voisinage ou d'incivilités impliquant des concitoyens psychiquement fragiles

Pour échanger sur le sujet et les difficultés rencontrées à l'échelle intercommunale, une Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale portée par le pôle Services à la Population (SAP) de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins, cœur du Jura, démarrera **le 06.12.2023**, conformément aux recommandations de l'OMS. Cette Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale bénéficiera de l'appui de la plateforme de coordination du Centre Hospitalier Spécialisé de SAINT-YLIE Jura.

La création d'une Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale (CICCA-SM) sur Cœur du Jura permettra aux membres de cette cellule d'évoquer des situations individuelles psychosociales particulièrement problématiques pour des personnes âgées de 18 à 65 ans résidant sur la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins.

#### 1. OBJECTIFS :

La Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale (CICCA-SM) Cœur du Jura, s'entend comme un espace d'analyse croisée et d'échanges permettant de définir, en concertation et dans l'intérêt des personnes en situation de souffrance psychique, une stratégie coordonnée d'intervention. Cette Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale apporte un soutien aux différents interlocuteurs qui la sollicitent pour l'accompagnement et la prise de décision par rapport aux situations évoquées.

Les situations évoquées en Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale :

- Impliquent des problématiques de santé psychique ou psychosociale et interrogent quant à la sécurité de la personne et/ou de l'entourage



- Concernent des personnes relevant/ou pas, d'un accompagnement par les partenaires membres de la cellule
- Concernant les personnes majeures suivies/ou non, sur le plan médical
- Perdurent dans le temps ou nécessitent un travail interpartenarial indispensable pour éviter la dégradation de la situation.

La Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale permet de renforcer les liens interinstitutionnels et interprofessionnels, et de créer des passerelles entre les champs du social, du medico-social et du secteur médical.

La Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale est une instance de veille par rapport à des problématiques partenariales, organisationnelles, structurelles, plus générales et récurrentes mises en lumière par l'analyse de situations individuelles.

## 2. MEMBRES PARTENAIRES :

La Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale regroupe de façon non exhaustive des représentants locaux :

- Du secteur de la psychiatrie adulte
- Du secteur médical et hospitalier
- De l'action sociale communale (CCAS Arbois Poligny Salins) et Départementale
- Du secteur du logement
- Du secteur de l'hébergement
- Du secteur du handicap
- Du secteur judiciaire
- Des services de premiers secours
- Des services de la Gendarmerie Nationale
- De la Police municipale (Arbois, Poligny, Salins)
- De l'éducation spécialisée
- Des services d'aide et de soins à domicile
- Des services de protection juridique
- Des services de soins infirmiers ou de prévention
- Des associations d'usagers ou de représentant.e.s des familles
- De l'Etat au titre de la cohésion sociale.....

## 3. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

La Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale est pilotée par le pôle Services à la Population (SAP) de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura. Le pôle SAP assure le secrétariat, prépare les réunions, assure la diffusion de l'information, structure les rencontres et évalue le dispositif.



La Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale se réunit en assemblée plénière une fois par an et en groupe d'analyse des situations une fois par trimestre.

Tout membre de la cellule confronté à une situation complexe impliquant des questions de santé mentale, peut, en accord avec sa hiérarchie, saisir l'instance. Il lui appartient de présenter en réunion la situation sur laquelle il souhaite échanger.

La saisine de l'instance s'effectue *via* une fiche de saisine prévue à cet effet et **transmise à Mme Bergamaschi, coordinatrice de la CICCAS-M, 15 jours avant la date de la réunion de la CICCAS-M** ; la coordinatrice s'assure de la présence des partenaires dont la participation autour d'un cas particulier apparaît pertinente.

A l'issue des échanges, les propositions d'actions approuvées par consensus lors des réunions avec les noms des acteurs chargés de leurs mises en œuvre, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation seront formalisés dans le compte-rendu destiné aux seuls membres de la CICCAS-M APS.

#### 4. PRINCIPES DEONTOLOGIQUES

Le fonctionnement de la Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale est encadré par des principes déontologiques applicables à tous les membres et rappelés à chaque début de réunion.

- Les situations sont signalées et évoquées de façon anonyme sauf si accord de la personne.
- Les informations échangées lors des réunions sont confidentielles. Elles sont partagées, si et seulement si, elles sont indispensables à la réflexion collégiale, à l'évaluation de la situation et à la recherche de solutions, conformément au décret 2016-994 du 20/07/2016 [en savoir plus](#) qui fixe les conditions d'échanges et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social.
- Le partage d'informations s'effectue de façon bienveillante, dans l'intérêt de la personne et sans jugement.
- Il appartient à chacun des membres de déterminer, en conscience, si une information qu'il détient relève ou non du secret professionnel,
- Les membres s'engagent à ne communiquer aucune des informations échangées, y compris dans les comptes-rendus, en dehors de la Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale.
- L'adhésion de la personne, dont la situation est exposée en CICCAS-M est fortement souhaitée.

La participation de nouvelles structures et de leurs représentants aux travaux de la Cellule Intercommunale de Cas Complexes Adulte en Santé Mentale reste soumise à l'avis des représentants des structures signataires.



ARBOIS • POLIGNY • SALINS  
*Cœur du Jura*

## 5. SIGNATAIRES

STRUCTURES ET REPRESENTANTS SIGNATAIRES :

SIGNATURES

- Pour : le pôle Service à la Population  
Représenté par :  
Dominique BONNET, Président de la CC APS Cœur du Jura

Par délégation, Sylvie REGALDI, Vice-Présidente  
Services à la Population et à la Santé

Coordinatrice de Cellule Intercommunale  
de Cas Complexes Adultes,

Carine Bergamaschi, Cheffe de Pôle SAP CC APS

- Pour le Centre Hospitalier Spécialisé de SAINT-YLIE Jura.  
Représenté.e. par

- Pour :  
Responsable de la structure :

Représenté.e par :